

Tour du Québec Oasis

(saison 2011-12)



Version 21 avril 2011

Règlements du Tour du Québec Oasis 2011-12

Période d'inscription pour les organisateurs de Tournois du Tour du Québec 2011-12
2 mars au 1^e mai 2011. [Voir formulaire d'inscription.](#)

Tournois pré inscrits 2011-12 :

1. Championnat ouvert de Montréal (Club Ahuntsic)
2. Tournoi d'échecs de Varennes (Club d'échecs de Varennes)
3. Championnat par classe du Québec (FQE en collaboration)
4. Tournoi du Carnaval de Québec (FQE)
5. Championnat ouvert de la Mauricie (FQE+)
6. Championnat ouvert du Saguenay (Club de Saguenay)
7. Tournoi de la St-Jean (Club d'échecs de Ste-Foy)
8. Championnat ouvert du Québec (FQE)

Une liste complète avec dates sera présentée le 2 mai 2011.

BOURSE 3 500 \$ + (PRIX EN ARGENT OU MATÉRIELS SEULEMENT)

	Maître 2200 +	Expert 2000-2199	A 1800-1999	B 1600-1799	C 1400-1599	D 0-1399
1^e	600	400	300	250	200	Jeu
2^e	400	250	200	150	100	Livre
3^e	200	150	100	65	35	Membership
TOTAL	1200	800	600	465	335	Dons (valeur : 100 \$)

Les six meilleurs scores de chaque joueur composent le résultat global. Les points gagnés sont pondérés selon la moyenne de cote de la section jouée (voir plus bas).

Si le nombre de tournois est réduit à 9 ou moins, les cinq meilleurs scores de chaque joueur composeront son résultat global.

Tour du Québec Oasis

(saison 2011-12)



Version 21 avril 2011

PONDÉRATION

Pour chaque tournoi du Tour du Québec Oasis, la pondération pour une section est calculée à l'aide la formule suivante :

$$P = 0,00025 \times C + 0,62$$

Dans laquelle **C** est la moyenne des cotes de tous les joueurs de cette section avant tournoi (sauf pour les sans joueurs sans cote dont on prend la cote après tournoi pour fin de calcul).

Ensuite on multiplie le score du joueur par cette pondération **P**.

Deux exemples d'application de la formule :

Si **C** = 1700, alors **P** = 1,045

Si **C** = 2000, alors **P** = 1,120

Note : Chaque tournoi contient 5 rondes, sauf le COQ.

- Les joueurs peuvent jouer dans la section de leur choix si leur cote le permet.
- Pour avoir droit à la bourse finale, un joueur doit être membre en règle de la FQE.
- Les prix seront remis avant le début du Tour du Québec suivant.
- Le bris d'égalité favorise le joueur ayant joué le plus de tournois.
- Si l'égalité persiste, un match de deux parties à cadence semi rapide est prévu.
- Il faut une section ouverte dans chacun des tournois à moins d'une entente préalable auprès de la FQE.

OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

- L'organisateur de chaque tournoi doit verser un montant à la FQE pour faire partie du Tour du Québec Oasis. Pour le Tour du Québec Oasis 2011-12, le montant est fixé à 0\$.
- L'organisateur de chaque tournoi doit afficher la bannière du commanditaire principal du Tour du Québec bien en évidence et doit utiliser les échiquiers portant le logo du commanditaire principal.
- Les organisateurs doivent fournir à la FQE leur demande pour faire partie du Tour du Québec au plus tard le 1^{er} mai 2011. La demande doit inclure les dates du tournoi. Les dossiers complets auront préséance pour le choix des dates.
- Les organisateurs doivent annoncer tous les détails de leur tournoi au minimum 3 mois à l'avance et idéalement 6 mois avant leur tournoi.
- Les organisateurs doivent réserver une page de publicité dans la revue Échec+ au tarif en vigueur.
- Les organisateurs doivent soumettre le rapport de tournoi ainsi que les résultats du tournoi à la FQE dans un délai maximum de 10 jours.
- Si l'une des obligations précédentes n'est pas respectée par un organisateur, la FQE se réserve le droit d'exclure le Tournoi fautif du Tour du Québec Oasis.

Information : Fédération québécoise des échecs 514-252-3034

Internet : www.fqechecs.qc.ca

Tour du Québec Oasis

(saison 2011-12)



Version 21 avril 2011

OBLIGATIONS DE LA FQE

- La FQE fournit les échiquiers portant le logo du commanditaire en nombre suffisant à l'organisateur du tournoi.
- La FQE doit fournir la bannière du commanditaire principal à l'organisateur.
- La FQE gère les résultats du Tour du Québec.
- La FQE décerne les prix reliés au Tour du Québec.
- La FQE coordonne le Tour du Québec.
- La FQE dicte les règles pour le déroulement du Tour du Québec.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TOUR DU QUÉBEC

- Le Tour du Québec compte un maximum de 12 tournois par année.
- Le tournoi doit obligatoirement être coté FQE et être accessible à tous les joueurs de tous les niveaux.
- Le tournoi doit être organisé par un organisme affilié à la FQE
- Les dates du tournoi ne doivent en aucun cas être en conflit avec un autre tournoi du Tour du Québec ou avec un Championnat de la FQE. Idéalement, il est préférable de laisser 2 semaines entre 2 tournois du Tour du Québec.
- À l'exception du COQ, les tournois du Tour du Québec doivent avoir 5 rondes et un minimum de 3 sections dont la section la plus élevée qui doit être ouverte à tous (sauf si entente préalable avec la FQE).
- Les règles officielles de la FQE telles que présentées dans le livre « Règles officielles des échecs » édition en vigueur, doivent avoir cours.
- Le tournoi doit être arbitré par un arbitre certifié et reconnu par la FQE.
- La cadence de jeu pour toutes les rondes doit respecter l'une des deux formules suivantes :

40 coups en 100 minutes+ 20 minutes mat + 30 secondes d'incrément par coup
--

40 coups en 100 minutes+ 50 minutes mat + 30 secondes d'incrément par coup
--

Note : toute autre cadence doit être approuvée par la FQE lors de la demande d'inscription présentée au plus tard le 1^{er} mai 2011.

- L'organisateur doit remplir le formulaire d'inscription et le faire parvenir à la FQE accompagné du montant de la cotisation en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de chaque année.

Tour du Québec Oasis

(saison 2011-12)



Version 21 avril 2011

La FQE se réserve le droit de refuser l'inscription d'un tournoi au Tour du Québec si l'organisateur et/ou le tournoi ne rencontrent pas les conditions spécifiées par la FQE dans le présent document. Le nombre de tournois pouvant faire partie du Tour du Québec étant limité, la FQE se réserve le droit de sélectionner les tournois en fonction de la représentation régionale et de la qualité des projets soumis.

ANNEXE :

EXIGENCES POUR LES ARBITRES DES CHAMPIONNATS DE LA FQE ET DES TOURNOIS DU TOUR DU QUÉBEC

Tous les arbitres officiant lors des championnats de la FQE et lors des tournois du Tour du Québec doivent respecter les exigences suivantes :

- être un arbitre accrédité par la FQE (arbitre de niveau local ou supérieur)
- être membre de la FQE
- posséder et amener au tournoi la plus récente version des règles officielles publiées par la FQE
- utiliser un logiciel d'appariement approuvé par la FQE
- posséder une version légale du logiciel d'appariement
- utiliser la version stable la plus récente du logiciel d'appariement
- configurer le logiciel d'appariements pour que celui-ci fasse les appariements conformément aux règles officielles publiées par la FQE
- s'abstenir de commenter son travail d'arbitre lors de tournois de la FQE sur les forums de discussion et sur Internet en général